

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

N° 28-2025

Objet : Avenant de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » pour la ville de Brie-Comte-Robert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'agenda rural lancé le 20 septembre 2019 par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le lancement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires le 1^{er} octobre 2020 du dispositif « Petites Villes de Demain »,

Vu le plan de relance gouvernemental lancé le 3 septembre 2020 par le Premier Ministre,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 20-2021, en date du 14 avril 2021, approuvant le dispositif « Petites Villes de Demain »,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Brie-Comte-Robert N° 2021-53, en date du 10 avril 2021, portant adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »,

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 09 juin 2021,

Vu la convention-cadre valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) signée le 5 juin 2023,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le projet d'avenant de la convention-cadre « Petites Villes de Demain », joint à la présente délibération,

Considérant que le dispositif « Petites Villes de Demain » a pour objectif de renforcer l'attractivité des petites villes de moins de 20 000 habitants afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural ou péri-rural et de conformer leur rôle dans la transition écologique et l'équilibre territorial,

Considérant l'importance d'un tel programme pour développer l'attractivité de Brie-Comte-Robert,

Considérant la nécessité d'une mise à jour du périmètre ORT,

Suite de la délibération N° 28-2025

Considérant que la signature de l'avenant de la convention-cadre assurera la mise à jour du périmètre de l'ORT et donc l'application des projets décrits dans ladite convention en vue de la redynamisation du centre-ville de Brie-Comte-Robert,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : **Approuve** les termes du présent avenant à la convention-cadre relevant du dispositif « Petites Villes de Demain », à conclure entre la Préfecture de Seine-et-Marne, la commune de Brie-Comte-Robert et la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Article 2 : **Autorise** Monsieur le Président à signer le présent avenant et tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

26 voix POUR.

3 ABSTENTIONS : Madame BERNARDO, Monsieur DENION, Monsieur DUPUY.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 26 juin 2025.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, SAUVIGNON, VINIT et
Messieurs COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE,
SAMANIEGO, SAUVIGNON, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur SAMANIEGO.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur PENNEC.
Madame SANTIN pouvoir à Monsieur COULOUMY.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur DUPUY pouvoir à Monsieur DENION.
Monsieur SERGEANT pouvoir à Madame LOUISE-ADELE.
Monsieur VILLAÇA pouvoir à Madame SAUVIGNON.

Etait absent excusé : Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **20**

Membres excusés et représentés : **9**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 28 mai 2025.